

#. 9813.

Mons^r Martin Fouere
Havre

HAVRE, le 24 Fructidor an 12,
11 Septembre 1804.

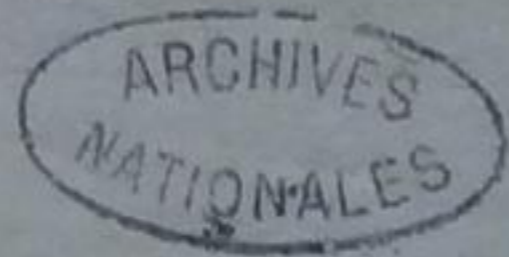
Une Circulaire d'hier vous a annoncé la dissolution de ma dernière Société, sous la raison de COLLOW FRÈRES, CARMICHAEL ET C^o., et vous a prévenu que je reste seul chargé de la liquidation.

La suite des affaires de cette Maison, que j'ai fondée en 1786, m'étant naturellement dévolue, j'ai l'honneur de vous informer que je les continuerai sous la raison de COLLOW FRÈRES ET C^o., par respect pour la mémoire de mon estimable frère THOMAS COLLOW, que j'ai eu le malheur de perdre l'année dernière.

Vous avez ci-bas ma signature, à laquelle seule je vous prie d'ajouter foi.

Les preuves multipliées de confiance et de bienveillance dont vous avez si long-temps honoré notre précédent Etablissement, m'autorisent à croire que vous en avez été redevables aux principes et au zèle qui ont dirigé notre conduite; c'est à la conservation de cette précieuse estime que tendent toutes mes pensées et se borne mon ambition.

Agreez mes respectueuses salutations, G. Collow



Signature de la nouvelle raison,

Collow freres & Co